

## AGRICULTURE ET COLONISATION

M. WEIR présente le 2e rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

## RÈGLEMENT

M. W. H. GOLDING (Huron-Perth) présente le 5e rapport du comité permanent du règlement et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

## SUSPENSION DE L'ARTICLE 109 DU RÈGLEMENT

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Que les bills d'intérêt privé rapportés à la Chambre par un comité permanent ou spécial soient portés au *Feuilleton* pour être mis à l'étude en comité plénier le jour même de la réception de ces rapports et que l'article 109 du règlement soit suspendu à cette fin.

—C'est la motion coutumière proposée avant la prorogation.

M. COLDWELL : Nous exposera-t-on la portée de cette motion ?

Le très honorable MACKENZIE KING : L'honorable député ne m'a pas saisi. L'article 109 du règlement stipule que :

Tout bill privé rapporté à la Chambre par un comité quelconque doit être porté au *Feuilleton* des ordres du jour qui suit la réception du rapport, pour être mis à l'étude en comité plénier, dans l'ordre qui lui appartient, immédiatement après les bills renvoyés à un comité plénier.

Le commentaire n° 886 est ainsi conçu :

Vers la fin de la session, il n'est pas inusité de porter amédiatement au *Feuilleton* du même jour les bills rapportés à la Chambre par les comités spéciaux, mais cela ne saurait se faire que par une motion et du consentement unanime de la Chambre.

Je prends pour acquis que nous sommes à la veille de la prorogation et que c'est là la procédure usuelle à cette étape.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## SÉANCE LE SAMEDI 6 MAI

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Que samedi, le 6 courant, la Chambre s'assemble à 11 heures dans la matinée et continue à siéger jusqu'à six heures p.m., avec une suspension de une à deux heures p.m., et que l'ordre des affaires et de la procédure soit le même samedi que vendredi.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre) : Je dois protester contre l'adoption de toute motion de ce genre. Au su de tous,

une véritable pression s'exerce actuellement en vue d'assurer la prorogation à la fin de la semaine prochaine. Normalement, il ne resterait que cinq jours pleins de séance. Je suis d'opinion qu'un jour de plus, ainsi qu'on le propose, ne suffira pas à permettre de vaquer convenablement aux travaux de la Chambre et de les terminer dans une semaine d'ici. Le ministre de la Justice a déclaré l'autre jour que le Gouvernement ne songeait aucunement à forcer l'adoption à la vapeur des mesures à l'étude, que le Gouvernement était disposé, au besoin, à siéger ici aussi longtemps qu'aucun de nous, ou davantage. Belles paroles, assurément, mais j'estime que cette motion est un premier pas, sinon un second, en vue d'une prorogation précipitée, c'est-à-dire, vers l'adoption insuffisamment réfléchie des mesures à l'étude.

Rares sont ceux d'entre nous, à mon avis, dont la santé et les nerfs peuvent résister à l'effort qu'on nous impose. Je crois avoir manifesté presque autant de résistance qu'aucun autre membre de la Chambre, mais vers la fin d'une session, je constate que l'énergie me manque devant les exigences que réclameraient des heures supplémentaires, le don d'ubiquité. Durant toute la session, j'étais à cet édifice, peu après neuf heures du matin, ainsi que plusieurs des honorables députés, et sauf pour les heures du lunch et du dîner, les travaux de la Chambre ne nous ont laissés libres qu'à onze heures du soir. Et souvent ce temps sert à des consultations et à de petites conférences. Une journée de travail de neuf heures du matin à onze heures du soir est trop longue pour un être normal. Cependant, on propose maintenant de prolonger ces heures. Je m'étonne que le premier ministre ne nous fasse pas siéger le dimanche, cela cadrerait tout à fait avec le programme adopté.

Les comités n'ont pas du tout terminé leurs travaux et se réunissent encore presque tous les jours. Un comité dont je fais partie s'est réuni ce matin et se propose de tenir une autre séance, cet après-midi, pendant que la Chambre siégera, alors que nous discuterons des choses importantes ici.

Le très hon. M. LAPOINTE : Est-elle nouvelle, cette façon de procéder ?

M. WOODSWORTH : Non, mais je m'y suis opposé en d'autres circonstances.

Le très hon. M. LAPOINTE : Nous procédons ainsi tous les ans.

M. WOODSWORTH : Hier, j'ai été prié d'assister à la séance d'un sous-comité le matin, et de nouveau dans l'après-midi, pendant que la Chambre siégeait. En même temps, un autre comité important dont je suis mem-